



**Camp de jour
Municipalité de Sainte-Louise
Été 2018**

Guide d'information et d'inscription

**Subventionné par le Ministère de la Famille du Québec, en vertu
du programme de soutien à des projets de garde pendant la
relâche et la période estivale 2018**

Renseignements généraux

1.1. Horaire du camp de jour et lieux des activités

Le camp de jour de Sainte-Louise est destiné aux enfants de 4 à 10 ans.

Toutes les activités du camp de jour se dérouleront du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30, du lundi 25 juin au vendredi 17 août 2018. Prenez note qu'en raison du congé de la construction, le camp de jour sera **fermé les semaines du 23 et 30 juillet 2018**.

Les différentes activités se dérouleront à l'école jaune située au 508, rue Principale Sainte-Louise et sur les terrains connexes au bâtiment soit la cours d'école, le parc municipal, la patinoire, le terrain de tennis ainsi que le terrain de balle.

Prenez note que certaines activités ou sorties pourront se dérouler en dehors de ces lieux. Vous serez alors avisés à l'avance d'une telle situation.

Numéro de téléphone de l'école jaune de Sainte-Louise :
418-354-2860.

Adresse courriel de la municipalité de Sainte-Louise :
info@saintelouise.qc.ca

1.2. Arrivée et départ

Les parents demeurent les seuls responsables du transport de leur(s) enfant(s) lors de l'arrivée et du départ. Tout parent qui désire que son enfant quitte le camp de jour seul, doit compléter une autorisation à cet effet. Vous pourrez la compléter lors de la soirée d'inscription ou lors de la première journée de fréquentation de votre enfant. Aucun enfant ne quittera le camp de jour seul si une telle autorisation n'a pas été transmise.

Un enfant est autorisé à quitter avec ses parents ou toute autre personne désignée par les parents.

1.3. Absences

Veillez informer les animateurs de l'absence de votre enfant lors d'une journée ou d'une longue période (ex. : vacances) où il aurait

dû être présent. Ainsi, les animateurs pourront mieux planifier et adapter les activités à l'horaire.

1.4. Retards

Un parent qui arrive en retard, en fin de journée, devra payer un montant de 1\$ la minute de retard et signer une feuille à cet effet, l'engageant à payer l'amende en question.

Si un parent refuse de payer les frais de retard ou s'il ne s'acquitte pas de ces frais dans un délai maximum de deux jours après celui-ci, la municipalité de Sainte-Louise se donne le droit de retirer l'enfant du camp de jour, jusqu'à nouvel ordre. Aucun remboursement de frais d'inscription ne sera effectué.

1.5. Tarification

Pour un total de six semaines de camp de jour :

1 enfant	150\$
Enfant additionnel	120\$ par enfant

Votre paiement doit se faire obligatoirement lorsque vous allez venir inscrire votre enfant durant la soirée prévue à cet effet en argent comptant ou en chèque.

Faites votre chèque au nom de la Municipalité de Sainte-Louise.

INSCRIPTION A LA JOURNÉE : 10\$ par enfant

Vous inscrivez votre enfant, au plus tard, le vendredi de la semaine précédente

1.6. Politique de remboursement

Aucun remboursement ne sera accepté à partir du moment où le camp de jour aura débuté

1.7. Repas et collations

Chaque enfant doit avoir une boîte à lunch avec son repas et ses collations. Il y aura une collation en avant-midi et une autre en après-midi. **Nous demandons qu'il n'y ait aucun aliment contenant des arachides ou des noix, dans la boîte à lunch.** Assurez-vous que le repas de votre enfant demeure au frais dans sa boîte à lunch en déposant un *ice pack* à l'intérieur. Un réfrigérateur sera tout de même disponible, en cas de besoin. Des micro-ondes permettront de réchauffer les repas.

1.8. Que doit apporter mon enfant?

Outre sa boîte à lunch contenant son repas et ses collations, nous demandons les articles suivants :

- Gourde d'eau
- Crème solaire
- Vêtements adaptés aux conditions climatiques
- Sac de piscine (maillot de bain et serviette)

Vous serez avisés à l'avance si votre enfant doit apporter tout autre matériel.

Prenez le temps d'identifier le matériel appartenant à votre enfant.

1.9. Matériel électronique ou jouets

Aucun appareil électronique (téléphone, lecteur de musique, tablette, etc.) n'est accepté au camp de jour. La municipalité de Sainte-Louise n'est pas responsable des pertes, bris ou vol de ces objets. Il en va de même pour les jouets venant de la maison. Si votre enfant possède des lunettes, il est de sa responsabilité, s'il doit les retirer, de s'assurer qu'ils sont rangés à un endroit sécuritaire désigné par son animateur.

2. Sécurité et santé

2.1. Crème solaire

La crème solaire doit être appliquée avant d'arriver au camp de jour. Des périodes seront consacrées, en journée, pour son application. C'est l'enfant qui devra en faire l'application lui-même mais sous la supervision de l'animateur. Nous demandons l'utilisation de la crème ou lieu de la lotion en vaporisateur.

2.2. Maladies

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente les symptômes suivants : fièvre, vomissements, diarrhée, éruption cutanée non diagnostiquée, maladie infectieuse ou présence de parasites (poux). Si un enfant est souffrant en cours de journée, l'animateur communiquera avec vous pour que vous veniez le chercher.

2.3. Urgences

Si l'animateur du camp de jour juge nécessaire de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

2.4. Changement de coordonnées

Veillez nous aviser de tout changement de coordonnées (adresse et numéro de téléphone), durant l'été.

2.5. Administration et entreposage des médicaments

Les animateurs du camp de jour ne sont pas autorisés à distribuer, à administrer ou entreposer les médicaments des enfants, peu importe leur nature, et ce, pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Toute situation exceptionnelle devra être soumise à la municipalité de Sainte-Louise. Si votre demande est acceptée, une autorisation écrite devra être signée par le parent.

3. Plan d'intervention

Le camp de jour se voulant un lieu de divertissement agréable pour tous, les comportements jugés graves par les animateurs auront certaines conséquences pour le jeune les ayant enfreints. Un comportement jugé inadéquat par les animateurs et répétitif malgré les interventions de ceux-ci sera soumis à la municipalité de Sainte-Louise. Les parents seront alors rencontrés pour discuter de la situation.

Comportements jugés graves : intimidation, manque de respect répété, injures, menaces verbales et physiques, taxage, vol, bris du matériel de manière délibérée, violence physique et gestes à caractère sexuel.

Bon été!!!

Annexe 1

Formulaire d'inscription

Remettre les annexes 1 et 2 lors de la soirée d'inscription du jeudi 31 mai 2018 à 19h00 à l'école jaune (508, rue Principale Sainte-Louise)

Nom et prénom : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Nom et prénom : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Nom et prénom : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Nom et prénom : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Jours de fréquentation (ex. : du lundi au jeudi):

Premier enfant	150\$
Enfant(s) suivant(s) : ___ x 120\$	
Total	

Je désire faire le paiement :

___ en argent comptant

___ en chèque à l'attention de la Municipalité de Sainte-Louise

Signature : _____ Date : _____

**Le fait d'inscrire un enfant constitue une acceptation de l'ensemble des mesures et directives présentées dans le document d'information et d'inscription.*

Annexe 2
Fiche santé
(Une fiche par enfant)

ENFANT

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

d'assurance maladie : _____

Date d'expiration (mm/aaaa) : _____

PARENTS

MÈRE

Nom et prénom : _____

Téléphone (rés.) : _____

Téléphone (travail) : _____

Téléphone (cell.) : _____

Adresse (si différente): _____

Adresse courriel : _____

PÈRE

Nom et prénom : _____

Téléphone (rés.) : _____

Téléphone (travail) : _____

Téléphone (cell.) : _____

Adresse (si différente) : _____

Adresse courriel (si différente) : _____

Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les parents)

Première personne

Nom et prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Téléphone : _____

Deuxième personne

Nom et prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Téléphone : _____

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Allergies

Type d'allergie : _____

Problèmes spécifiques

Quel est celui-ci? : _____

Signes auxquels nous devons porter attention :

Votre enfant prend-il des médicaments? Si oui, lesquels?

Autres commentaires pertinents :

Autorisations

J'autorise l'équipe du camp de jour de Sainte-Louise à faire en sorte que soient prodigués à mon enfant tous les soins nécessaires en cas de situation d'urgence. Si nécessaire, j'autorise que mon enfant soit transporté en ambulance, qu'il soit admis dans un établissement de santé et ce, à mes frais.

Signature de l'autorité parentale : _____

Date : _____

J'autorise l'équipe du camp de jour de Sainte-Louise à appliquer, **au besoin**, de la crème solaire à mon enfant.

Signature de l'autorité parentale : _____

Date : _____

J'accepte que des photos de mon enfant soient prises lors des journées au camp de jour. Ces photos seront utilisées pour différents documents et archives de la municipalité de Sainte-Louise ainsi qu'à être publiées sur la page Facebook de celle-ci.

Signature de l'autorité parentale : _____

Date : _____

Annexe 3

Autorisation pour le départ

Nom et prénom du/des enfants :

J'autorise mon/mes enfant(s), à quitter le camp de jour, à chaque jour que celui-ci est ouvert, sans être accompagné d'un adulte. Il peut quitter les lieux à partir de _____ (à quelle heure?)

Si vous désirez que votre enfant quitte le camp de jour sans un adulte, selon certaines journées prédéterminées ou à certaines dates spécifiques, veuillez les indiquer, ci-dessous. Indiquez également à quelle heure il peut quitter les lieux.

Signature de l'autorité parentale : _____

Date : _____